
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.29PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 176'000.-
pour les travaux d'évacuation des eaux de décharge de la source du Cossaux.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 octobre 2015.

Elle était composée de Mesdames Harmony PILLADO, Emilienne WAGNIERE, de Messieurs Guy ANGELOZ, Khéna BALET, Bexhet HALIMI, Jean-Claude MONNEY, Marc NICODET et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Marianne SAVARY, de Messieurs Philippe GENDRET et Olivier SCHMID du Service des Energies. Nous les remercions de leur amabilité, leur disponibilité, leurs explications ainsi que des réponses apportées aux différentes questions survenues tout au long de la séance.

Comme dit dans le préambule du préavis cité en titre, l'étude de Plan Directeur de l'Eau PPDE a démontré que le nouveau canal d'évacuation du Cossaux procède d'une démarche nécessaire. Il s'agit de gérer la mise en décharge des eaux, de manière à, désormais obtenir une éviction des inondations au niveau de l'entreprise Stoll dont la situation s'était aggravée par la mise en décharge des eaux yverdonnoises en procédant à la construction du canal d'évacuation ; le but étant de dévier l'eau en direction du canal du Bey sans le ralentissement imposé actuellement par la configuration actuelle. Le canal « Stoll » continuera à recevoir les eaux de drainage ainsi que les eaux de ruissellement.

Le terrain présente une faible déclivité. Pour mener à bien le projet, il a fallu trouver, en tenant compte du relief du terrain, du respect de la faune, une solution mixte. Une partie du tronçon sous tuyaux en fibre de verre, plus souples pour résister aux mouvements du terrain résultant du passage des tracteurs et autres remorques chargées, ont un diamètre de 40 cm. Ils seront enfouis à profondeur suffisante pour permettre les travaux dans les zones agricoles.

De nombreuses négociations entre les divers protagonistes, propriétaires et communes territoriales ont abouti à un compromis permettant à la Commune d'avancer dans ce projet.

Un léger surélévement du terrain adouci par une pente douce en résultera. Les exploitants avisés lors de la présentation du projet ont accepté et signé un contrat de mise à disposition du terrain en toute connaissance de cause. Une indemnisation leur est prévue et d'ores et déjà adjudgée par la Municipalité.

En aval du canal, un ouvrage en maçonnerie permettra de contrôler l'écoulement avec également pour mission d'éviter l'érosion lors de crues importants. Un trop-plein/subverse sera construit, de manière à pouvoir envisager tous les cas de figures, orages torrentiels soudains ou longues périodes de pluies.

L'aspect écologique n'est pas omis dans ce projet. En collaboration avec l'Agenda 21, l'étude menée répond aux contraintes écologiques, maintien d'une zone humide, protection de la période de frai et de nidification.

Conclusions :

Après avoir étudié le préavis PR15.29PR, posé les toutes les questions utiles à la représentante de la Municipalité, aux Chef de Service et Chef de Projet, la Commission a statué de la manière suivante :

La nécessité de ces travaux d'évacuation des eaux de décharge de la source du Cossau est démontrée. Il s'agit d'un ouvrage à exécuter rapidement en regard de la situation. Il faut anticiper, sachant que le PPDE, Plan Directeur des Eaux ne sera sans doute pas avalisé avant une dizaine d'années,

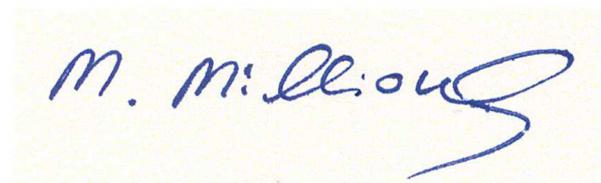
Vœu : La Commission, et ce n'est pas la première fois que cette demande parvient devant la Municipalité ; la Commission donc, émet le vœu que des plans plus lisibles en format A3 parviennent au moins aux commissaires en charge de l'étude, de la compréhension et l'acceptation d'un préavis.

En conclusion, votre Commission à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté sans modification.

Au nom de la Commission

La rapportrice

Marceline Millioud

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Millioud", is displayed on a light yellow rectangular background.

Yverdon-les-Bains, le 12 octobre 2015